

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_056

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le 15 JUIN 2026  
ID : 076-217601087-20260605-2026\_056-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026  
Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents régulièrement convoqués : 30  
Représentés régulièrement convoqués : 3  
Absents : 0

Date d'affichage : 29/05/2026

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

**Secrétaire de séance** : Mme Marielle GUILLEMIN

**16 - OBJET : TRANSITION ECOLOGIQUE - DEMARCHE DE LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TEE) (ADEME) - ENGAGEMENT - APPROBATION**

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_056

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 005\_2021 du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 relative à l'engagement de la commune dans la démarche de labellisation CLIMAT - AIR - ENERGIE (CAE - anciennement Cit'ergie) du référentiel TERRITOIRE ENGAGE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE),

Vu la délibération n° 025\_2022 du Conseil Municipal du 7 avril 2022 relative à l'approbation de la politique et du programme d'actions CLIMAT - AIR - ENERGIE 2022-2025,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_056

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

15 JUIN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026\_056-DE

Vu l'obtention de la seconde étoile du label CLIMAT - AIR - ENERGIE par courrier Secrétariat de la Commission Nationale du Label Bureau d'Appui Territoire Engagé Climat-Air-Energie le 9 décembre 2022, et de la troisième étoile par courrier du 7 janvier 2026

Considérant le souhait de la Ville de poursuivre sa transition écologique en tant qu'établissement public (Mairie) et qu'animateur de territoire (Commune) en lien avec les collectivités territoriales compétentes (métropole, département, région), des experts (techniques, juridiques, financiers) et autres partenaires professionnels (établissements de santé, entreprises, groupements professionnels,...)

Considérant l'intérêt pour la Ville d'inscrire sa stratégie environnementale et le programme d'actions pluri-annuel associé dans le cadre du Programme TETE (Territoire engagé dans la transition écologique) de l'Ademe

Considérant le souhait de la Ville de lancer une consultation par un conseiller dans la définition, la concertation, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions et par un auditeur dans la démarche de labellisation

Considérant la possibilité de faire financer cet accompagnement sur 4 ans à hauteur de 50 % par l'Ademe

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'engagement de la Ville dans cette nouvelle politique environnementale.

-----  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,



le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*